

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 860 accordant une, permission. d'absence à . Dahan Mohamed.

n° 860

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu Lordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis et les textes subséquents

**Vu** la demande de permission d'absence formulée par Dahan Mohamed, le 25 août 1950

**Vu** l'avis favorable du chef du service des P.T.T;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence à solde entière est accordée à Dahan Mohamed commis auxiliaire au service des P, T, T., pour se rendre à ses frais à Aden,

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 septembre 1950, sera enregistrée et communiquée partout besoin sera.

**pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon**